



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Reprise de la deuxième session
Nairobi, 29 et 30 mai 2025**

Compte rendu de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant les travaux à la reprise de sa deuxième session

I. Organisation de la session (points 1 à 5 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, les 29 et 30 mai 2025.
2. La session a été ouverte le jeudi 29 mai 2025, à 10 h 40, par Enrique Javier Ochoa Martínez, Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

B. Déclarations liminaires

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; Philémon Yang, Président de l'Assemblée générale, dans un message vidéo ; Bob Rae, Président du Conseil économique et social, dans un message vidéo ; Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Anne Hidalgo, maire de Paris ; Anacláudia Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.
4. Dans ses remarques liminaires, Ochoa Martínez a rappelé que, dans sa décision 2/2, l'Assemblée d'ONU-Habitat avait décidé d'ajourner sa deuxième session afin de mieux aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À la reprise de sa deuxième session, l'Assemblée a été chargée d'adopter plusieurs décisions importantes, notamment en ce qui concernait le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et les directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes.
5. M. Martínez a indiqué que, depuis 2019, sa délégation préside l'Assemblée d'ONU-Habitat, guidée par deux principes fondamentaux. Le premier principe reflète l'engagement inébranlable de son gouvernement en faveur du multilatéralisme et une profonde adhésion au système des Nations Unies et au rôle qu'il joue pour mobiliser la coopération internationale et promouvoir la paix et la sécurité

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 6 août 2025.

internationales. Le second principe est ancré dans le mandat d'ONU-Habitat, qui consiste à soutenir les villes et les établissements humains pour mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités, promouvoir une croissance économique durable et inclusive, parvenir à l'égalité des genres et contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux, y compris en matière d'action climatique. À l'heure des contraintes budgétaires et du scepticisme croissant du public et de certain(e)s dirigeant(e)s mondiaux(ales) quant aux mérites de la coopération internationale et du système des Nations Unies, ONU-Habitat pourrait tirer parti de son influence sur le terrain pour faire la démonstration de ce que le multilatéralisme peut réellement accomplir. L'Assemblée d'ONU-Habitat pourrait également montrer aux pays et à leurs dirigeant(e)s qu'ils peuvent avoir confiance dans le système des Nations Unies. Il était urgent de traduire les politiques en action. Son propre gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre des projets d'urbanisation, y compris la construction de plus d'un million de logements dans les années à venir, en particulier à destination des jeunes. De telles initiatives étaient essentielles pour garantir la justice sociale, atteindre l'égalité des genres et tirer parti du potentiel des villes, des jeunes et des personnes migrant(e)s.

6. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit à l'annexe III du présent compte rendu.

7. Dans sa déclaration, projetée par message vidéo, le Président de l'Assemblée générale a souligné que l'urbanisation était une tendance déterminante de l'époque actuelle. Les systèmes urbains étant soumis à une pression encore plus forte en raison de la crise climatique, des conflits et des catastrophes naturelles, les défis qui en découlent supposent d'agir rapidement et de manière coordonnée et audacieuse. Les villes renfermaient le potentiel de devenir des lieux d'opportunités et d'innovation et le logement était au fondement même de ce potentiel. Un logement convenable et abordable constituait plus qu'un simple abri : il offrait dignité, sécurité et opportunités, et jetait des bases solides pour le développement durable et la paix. Cette vision se reflète dans le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, qui vise à renforcer les capacités du système des Nations Unies à soutenir les États Membres dans la promotion de villes inclusives, vivables et durables. Parvenir avec succès à cette fin supposerait de mener une action collective, faisant notamment intervenir les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les populations locales, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. En conclusion, le Président a exhorté les participant(e)s à transformer les défis en opportunités et à bâtir des villes qui jouent un rôle moteur en matière de prospérité, de résilience et d'équité pour les générations à venir.

8. Dans sa déclaration, projetée par message vidéo, le Président du Conseil économique et social a déclaré que l'urbanisation durable et le logement convenable étaient au cœur des mandats du Conseil et de l'Assemblée d'ONU-Habitat. La croissance de l'urbanisation signifiait que l'avenir du développement durable était directement lié à celui des villes et des établissements humains, c'est pourquoi le Conseil avait convoqué une réunion spéciale sur l'urbanisation durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en avril 2022. Le prochain examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes constituerait également une excellente occasion d'évaluer de manière critique les progrès accomplis dans ce domaine. Le nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat proposait une approche solide pour faire progresser les villes et les établissements humains durables et l'accent mis sur l'accès à un logement convenable, aux terres et aux services de base était à la fois opportun et essentiel. Les préparatifs du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendrait en novembre 2025, seront l'occasion de placer le logement au cœur du programme mondial en matière de développement social. Dans le cadre des préparatifs, le Président prévoyait d'organiser un dialogue sur le logement convenable à l'occasion de la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Sommet serait lui-même l'occasion de repenser le développement et de s'engager à ne laisser personne de côté. En conclusion, le Président a déclaré son engagement à collaborer avec les participant(e)s et ONU-Habitat pour s'assurer que le rôle du logement convenable et de l'urbanisation durable dans la construction de sociétés inclusives, justes et résilientes soit pleinement reconnu.

9. La Directrice exécutive du PNUE a salué la collaboration de longue date entre le PNUE et ONU-Habitat, qui avait été renouvelée dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes et serait renforcée par le Programme d'impact sur les villes durables du Fonds pour l'environnement mondial. Le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 contribuerait à promouvoir des logements convenables et résilients, à protéger les terres, à assurer la fourniture de services de base et à appuyer la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, tout en cherchant à renforcer la biodiversité et à protéger l'environnement, et était conforme aux aspirations formulées dans la stratégie à moyen terme du PNUE pour la même période.

10. Faisant observer que les mandats du PNUE et d'ONU-Habitat, bien que distincts, se renforçaient mutuellement, la Directrice exécutive a mis en évidence quatre domaines d'alignement. Tout d'abord, elle a souligné les avantages d'un développement urbain qui donne la priorité à la

nature, ce qui pourrait réduire les émissions, apporter une protection par l'ombrage et les obstacles contre les inondations, et améliorer la santé mentale des habitant(e)s. Deuxièmement, la construction, qui représentait un tiers des émissions et des déchets mondiaux, était un domaine important dans lequel les travaux d'ONU-Habitat faisaient progresser les objectifs environnementaux. Les déchets formaient le troisième point de recoupement et, à cet égard, la modernisation des installations de conférence au siège du PNUE et d'ONU-Habitat à Nairobi était un exemple de construction à faible production de déchets que les villes devraient suivre. Quatrièmement, étant donné que 70 % des solutions climatiques relevaient des autorités infranationales, les avantages d'une collaboration avec les villes et les administrations locales apparaissaient clairement. Ainsi, le PNUE collaborait avec ONU-Habitat pour promouvoir l'inclusion de l'action des villes dans les contributions déterminées au niveau national que les États Membres établissaient en vue de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait à Belém (Brésil) en novembre 2025. Au fur et à mesure que les villes s'étendaient, leur impact sur l'environnement augmentait, et à mesure que les changements climatiques s'intensifiaient, de plus en plus de citoyen(ne)s étaient exposé(e)s à des chaleurs extrêmes, au manque d'eau et à l'élévation du niveau de la mer. La Directrice exécutive a donc exhorté les participant(e)s à approuver le plan stratégique et à contribuer à préparer le monde à un avenir plus durable et plus vivable.

11. Mme Hidalgo a fait l'éloge d'ONU-Habitat pour avoir défendu le dialogue entre les villes, les administrations nationales et la société civile pendant près de 50 ans. Loin d'être en concurrence avec les États, les villes étaient les partenaires et alliées de ces derniers. En effet, en tant que niveau d'administration le plus proche de la population, les villes étaient les premières à intervenir en cas de crise, y compris celles résultant des vagues de chaleur, des inondations, de la pollution et des inégalités, et jouaient un rôle clef dans la résolution de ces problèmes. Comme établi dans le Pacte pour l'avenir, la transformation au niveau mondial supposait de mener une action au niveau local, mais les villes avaient besoin d'un financement international pour accélérer leur transition. Les politiques urbaines étaient les composants de base de l'avenir collectif : les investissements dans les transports publics et la mobilité active réduisaient les émissions, le développement de logements sociaux et abordables permettait de lutter contre la pauvreté et profitait à l'économie et la création d'espaces publics sûrs et verts permettait de protéger les personnes vulnérables.

12. Les villes devraient également participer à l'élaboration du programme mondial, étant essentielles à sa mise en œuvre. À l'heure où les institutions multilatérales faisaient face à des défis majeurs, les villes devraient être invitées à participer à la nécessaire réforme de la gouvernance mondiale, ayant fait la preuve de l'efficacité de leur diplomatie, notamment en matière d'action climatique. Invitant les participant(e)s à célébrer le dixième anniversaire de l'Accord de Paris sur les changements climatiques lors d'une manifestation organisée à Paris le 23 juin, Mme Hidalgo a déclaré que les villes, dont la sienne, qui avait réduit la pollution de l'air de 40 % au cours de la dernière décennie, s'acquittaient de leurs obligations au titre de l'Accord. Soulignant l'importance d'offrir à chaque enfant, famille et communauté une chance équitable au sein de villes durables, résilientes et économiquement attrayantes, elle s'est félicitée des débats tenus à la reprise de la deuxième session en vue de recentrer les travaux d'ONU-Habitat sur l'accès au logement.

13. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat a présenté plusieurs étapes importantes qui avaient été franchies dans la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, telles que l'élaboration de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes et le lancement d'un plan d'action mondial pour accélérer la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030. Elle a déclaré que la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat était l'occasion d'entamer une réflexion collective, de renouveler la volonté politique et de dégager un consensus sur l'avenir des villes et des communautés dans le monde. Dans le contexte d'un paysage mondial de plus en plus complexe, le plan stratégique actuel d'ONU-Habitat, qui couvrait la période 2020-2025, lui avait permis d'appuyer la reconstruction de logements dans les zones touchées par des conflits, de promouvoir des infrastructures résilientes face aux changements climatiques dans les régions vulnérables et de renforcer ses propres capacités à innover, à établir des partenariats et à répondre rapidement aux besoins émergents.

14. Le plan stratégique proposé pour la période 2026-2029 visait à relever le défi urgent et universel que constituait la crise mondiale du logement, laquelle, si rien n'était fait, continuerait à saper les efforts déployés pour réduire la pauvreté, faire progresser l'égalité et atteindre les objectifs de développement durable. Actuellement, plus de 2,8 milliards de personnes ne disposaient pas d'un logement convenable, parmi lesquelles plus d'un milliard vivaient dans des établissements informels et plus de 300 millions étaient sans logement. La situation était exacerbée par la perte de logements en raison de catastrophes climatiques et de conflits. Dans le nouveau plan stratégique, le logement, les terres et les services de base avaient été placés au cœur du mandat d'ONU-Habitat. Le plan était ancré

dans le droit international des droits humains et les engagements mondiaux, tels que le Pacte pour l'avenir, et visait à produire un impact là où cela était le plus utile. Les villes étaient les plus durement touchées par les multiples crises qui se chevauchaient, telles que les conflits, les déplacements et les conséquences des changements climatiques, en particulier dans le Sud mondial, et offraient refuge et sécurité aux personnes déplacées. Le rôle d'ONU-Habitat dans l'appui au relèvement urbain et à la reconstruction de logements était plus vital que jamais. Le monde était sur le point de dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire ; sans une action climatique résolue dans les villes, les chances d'atteindre l'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et sa cible 11.1 (D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis) étaient sérieusement compromises. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a donc exhorté l'Assemblée à adopter le plan stratégique, afin qu'ONU-Habitat puisse prendre des mesures décisives pour lutter contre la crise mondiale du logement et assurer une urbanisation durable.

15. Alors que le système multilatéral était soumis à une pression croissante, l'Initiative ONU80 cherchait à réimaginer le système des Nations Unies en se fondant sur les principes d'innovation et d'impact. ONU-Habitat avait pris des mesures importantes à cet égard, y compris en vue d'améliorer le contrôle financier, de rationaliser les ressources humaines et de renforcer la transparence et l'efficacité par le recours à des outils numériques. Mais c'est sur le terrain qu'il avait eu le plus d'impact. Au cours de l'année écoulée, il avait fait progresser le développement urbain durable dans plus de 100 pays, y compris par l'amélioration de l'accès à l'eau potable, des contributions à l'élaboration de politiques de logement inclusives, le déploiement de solutions naturelles pour l'approvisionnement en eau et en énergies propres et l'appui à un aménagement urbain qui tienne compte des changements climatiques dans divers pays de toutes les régions. Ces efforts témoignaient de l'engagement inébranlable d'ONU-Habitat en faveur d'une transformation urbaine durable. Les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et la collaboration avec les institutions financières internationales étaient indispensables au succès des efforts déployés par ONU-Habitat pour relever les défis urbains et environnementaux. La Directrice exécutive a remercié les États Membres pour les contributions de base reçues en temps voulu et s'est félicitée de l'appui fourni par les nouveaux comme les anciens donateurs. Elle a engagé les États Membres à envisager d'augmenter leurs contributions non préaffectées, afin qu'ONU-Habitat puisse continuer à aider le monde à surmonter la crise mondiale du logement, à préserver l'environnement et à construire des communautés et des villes prospères, tout en ne laissant aucune personne ni aucun lieu de côté.

16. Souhaitant la bienvenue au Kenya aux participant(e)s, Mme Wahome a déclaré que le niveau de participation à la reprise de la deuxième session témoignait d'une volonté commune de relever les défis et saisir les opportunités de l'urbanisation au cours de la prochaine décennie. Exprimant l'espoir que l'Assemblée mènerait ses travaux dans le respect de son règlement intérieur, elle a déclaré que les points à l'ordre du jour ne revêtaient pas seulement une importance procédurale mais étaient également cruciaux pour maintenir l'efficacité, la crédibilité et l'impact des travaux d'ONU-Habitat.

17. L'urbanisation rapide, en raison de laquelle plus de la moitié de la population mondiale vivait dans des zones urbaines, a créé d'énormes possibilités de croissance économique, d'innovation et d'échanges culturels, mais a également posé des défis complexes, notamment l'augmentation des inégalités, l'inadéquation des logements et la dégradation de l'environnement. Le Gouvernement kényan avait pris des mesures importantes pour aligner les politiques nationales sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, en donnant la priorité au logement abordable, à l'amélioration des infrastructures urbaines et à l'autonomisation des communautés. En effet, le programme de logements abordables du Gouvernement, qui comptait 170 000 unités d'habitation en cours de construction et 200 000 autres prévues, améliorait le niveau de vie de la population kényane et avait créé plus de 200 000 emplois. La gestion de l'environnement constituait une autre priorité pour le Gouvernement kényan, qui s'était notamment engagé à assainir la rivière Nairobi, à tenir compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale et à promouvoir une planification urbaine résiliente face aux changements climatiques.

18. Les défis étaient certes de taille mais pas insurmontables, et Mme Wahome a souligné qu'il importait de mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée à ses sessions précédentes, ce qui, selon elle, était indispensable pour que des millions de résident(e)s urbain(e)s bénéficient d'avantages concrets. Exhortant le participant(e)s à adopter une vision audacieuse, à mener une action pragmatique et à faire preuve d'un engagement inébranlable en faveur de l'équité, de la durabilité et de la dignité humaine, elle a dit espérer que les travaux de l'Assemblée résonnent au-delà des salles de conférence et façonnent l'avenir des villes et des communautés du monde entier.

C. Dialogue de haut niveau

19. À la 2^e séance plénière, une table ronde de haut niveau a eu lieu, suivie d'un débat de haut niveau. Le résumé de la table ronde et du débat figure dans l'annexe IV du présent compte rendu.

D. Participation

20. Les 116 États Membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

21. Les observateurs de l'État de Palestine, de l'Ordre souverain de Malte et du Saint-Siège auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également participé à la session.

22. Les organismes des Nations Unies suivants étaient représentés : Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour le développement et PNUE.

23. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Ligue des États arabes, Shelter Afrique et Union européenne.

E. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

24. À sa 1^{re} séance plénière, conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA.2/12 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
4. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique pour la période 2026-2029.
7. Adoption des textes issus de la session.
8. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

25. À sa 1^{re} séance plénière, l'Assemblée a approuvé le projet d'organisation des travaux, tel que présenté par le Président, y compris un dialogue de haut niveau sur le thème « Logement convenable pour tou(te)s » au titre du point 6 de l'ordre du jour sur le plan stratégique pour la période 2026-2029.

G. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (point 3 de l'ordre du jour)

26. À sa 1^{re} séance plénière, M. Ibrar Hussain Khan (Pakistan), s'exprimant en sa qualité de Président du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, a donné un aperçu des travaux du Comité à sa troisième réunion à composition non limitée, en préparation de la session actuelle de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le résumé des débats par la présidence était reproduit dans le document HSP/OECPR.2025/[--], tandis que le rapport de procédure de la réunion figurait dans le document HSP/OECPR.2025/[--].

27. Au cours de sa troisième réunion, le Comité avait tenu des discussions de fond sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat et du plan stratégique pour la période 2020-2025. Il avait été saisi d'un point sur les résultats de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'était tenue au Caire en novembre 2024, et sur les préparatifs de la treizième session, qui se tiendrait à Bakou en 2026. Le Comité avait élaboré un certain nombre de projets de recommandation et de décision pour examen par l'Assemblée. Après d'intenses délibérations, le Comité était parvenu à un consensus sur un projet de décision relatif au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et sur un document connexe qui contenait des propositions de modifications du projet de plan stratégique qui figure dans le document HSP/HA.2/13. À la lumière de ces consultations approfondies, M. Khan a engagé l'Assemblée à envisager d'adopter ces documents sans y apporter d'autres modifications. Malgré des efforts considérables en ce sens, le Comité n'était pas parvenu à un consensus en ce qui concernait le projet de décision relatif aux directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes. Le projet de décision contenait toujours du texte placé entre crochets pour examen par l'Assemblée. M. Khan a estimé que, moyennant des consultations informelles supplémentaires, un accord était à portée de main.

28. Enfin, le Comité était convenu de la date et de l'ordre du jour provisoire de sa quatrième réunion à participation non limitée, qui devrait se tenir du 14 au 18 juin 2027, et avait élu les nouveaux membres de son Bureau dont le mandat porterait sur la période 2025-2027. Le siège des États d'Europe orientale demeurait toutefois vacant, jusqu'à ce qu'un(e) candidat(e) puisse être désigné(e) et approuvé(e) par une procédure d'approbation tacite.

29. L'Assemblée d'ONU-Habitat a pris note du rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.

30. L'Assemblée est convenue d'organiser des consultations informelles, sous la direction de Dampthey Bediako Asare (Ghana), afin de résoudre les questions en suspens que contenait le projet de décision relatif aux directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes.

31. À la 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai 2025, le représentant de la France, s'exprimant en sa qualité de Président du Conseil exécutif, a expliqué qu'une communication datée du 15 mai 2025 contenant la version finale du projet de politique d'association des parties prenantes avait été envoyée aux États membres du Conseil pour adoption par une procédure d'approbation tacite. La procédure d'approbation tacite ayant été rompue par quatre États membres, le projet de politique n'avait pas été adopté par consensus par le Conseil et n'avait donc pas pu être soumis à l'Assemblée pour examen et adoption éventuelle à la reprise de la session en cours, comme demandé par l'Assemblée dans sa décision 2/4.

32. L'Assemblée d'ONU-Habitat a pris note du rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s et de la présidence du Comité exécutif.

H. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour)

33. À la 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai 2025, le Président a annoncé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentant(e)s et des représentant(e)s suppléant(e)s participant à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée soumis par les États Membres. Au 29 mai 2025, 37 États Membres avaient adressé à la Directrice exécutive

d'ONU-Habitat des pouvoirs officiels sous forme originale délivrés par le (la) chef(fe) de l'État ou du gouvernement ou par le (la) Ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, 78 autres États Membres avaient communiqué à la Directrice exécutive des informations sur la nomination de leur représentant ou représentante à l'Assemblée au moyen d'une copie scannée sous forme électronique des pouvoirs officiels signés par le (la) chef(fe) d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, ou au moyen d'une copie scannée d'une lettre ou d'une note verbale, y compris émanant de la mission permanente concernée, ou d'une autre forme de communication officielle. En tout, 78 États Membres n'avaient pas encore communiqué à la Directrice exécutive d'informations concernant leur représentant ou représentante.

34. Le Bureau a recommandé que l'Assemblée accepte les pouvoirs de ces États Membres.

35. L'Assemblée a accepté les pouvoirs des États Membres.

I. Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour)

36. À la 3^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu par acclamation les 36 membres du Conseil exécutif, conformément à la répartition des sièges décrite dans le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée établi par le Président du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat, en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale (A/73/726), rapport qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/239, et à l'article 24 du règlement intérieur. Cette répartition était la suivante : 10 sièges pour les États d'Afrique ; 8 sièges pour les États d'Asie et du Pacifique ; 4 sièges pour les États d'Europe orientale ; 6 sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; 8 sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

37. En conséquence, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu les représentant(e)s des États Membres suivants pour siéger au Conseil exécutif pour la période 2025-2029 :

a) Pour les États d'Afrique : Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Égypte, Mozambique, Nigeria, Somalie et Zimbabwe ;

b) Pour les États d'Asie et du Pacifique : Chine, Émirats arabes unis¹, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Pakistan et République de Corée ;

c) Pour les États d'Europe orientale : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Slovaquie et Ukraine ;

d) Pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes : Barbade, Brésil, Colombie, Mexique, Pérou et Uruguay ;

e) Pour les États d'Europe de l'Ouest et autres États : Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Suède et Turquie.

38. Le Président a expliqué qu'un membre du groupe assumerait la présidence du Conseil exécutif.

II. Plan stratégique pour la période 2026-2029 (point 6 de l'ordre du jour)

39. À la 2^e séance plénière, le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat, présentant ce point, a convoqué un dialogue de haut niveau sur le thème « Adequate housing for all: a focus on the next strategic plan of the United Nations Human Settlements Programme for the period 2026-2029 » (Logement convenable pour tou(te)s : mettre l'accent sur le prochain plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029) et a appelé l'attention des participant(e)s sur une note de cadrage relative à ce thème (HSP/HA.2/13/Add.1) qui avait été formulée de manière à guider les débats durant la session.

40. Le dialogue de haut niveau a débuté par des observations liminaires prononcées par Thani Mohamed-Soilihi, Ministre délégué français chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, et Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain, qui ont animé ensemble le dialogue. Dong Jianguo, Ministre adjoint chinois du logement et du développement urbain et rural, Anne Hidalgo, maire de Paris, Johnson Sakaja, Gouverneur de Nairobi, et Paola Jirón, Présidente du

¹ Une communication du groupe régional des États d'Asie et du Pacifique a indiqué que les Émirats arabes unis siègeraient au Comité exécutif pour la période 2025-2027 et seraient ensuite remplacés par la Malaisie pour la période 2027-2029.

Conseil national du développement territorial chilien, ont ensuite participé à une table ronde de haut niveau présidée par Anacláudia Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Les représentant(e)s des États Membres et les observateur(ric)e(s) ont ensuite pu faire des déclarations en lien avec le thème du dialogue de haut niveau. À cette occasion se sont exprimé(e)s 1 Vice-Premier(ère) Ministre, 24 Ministres, 5 Ministres adjoint(e)s, 19 représentant(e)s de gouvernement et 2 partenaires.

41. Le résumé du dialogue de haut niveau par le Président d'ONU-Habitat figure dans l'annexe IV du présent compte rendu.

42. Dans ses observations relatives à la discussion tenue, la Directrice exécutive a noté que, malgré la grande diversité des modèles utilisés par les pays pour appuyer la fourniture de logements convenables, ceux-ci se fondaient sur des principes communs et des approches tournées vers l'avenir ayant trait au climat, à l'inclusion sociale, aux aspects économiques et à la création d'alliances. Les pays avaient manifesté leur grand intérêt à participer à l'échange d'informations et à collaborer aux niveaux tant mondial et régional que bilatéral et avaient apporté la preuve que, dans de nombreux cas, le logement avait été placé au cœur des plans nationaux de développement.

43. En conclusion, la co-animatrice a noté que le dialogue avait donné lieu à un riche échange d'informations, notamment en ce qui concernait les questions de financement et les solutions possibles, l'importance de cadres réglementaires et juridiques solides, la valeur de la collecte et de l'analyse de données, le besoin de tirer parti du recours aux technologies et l'importance de logements bien conçus et de l'application du développement durable dans ce secteur.

III. Adoption des textes issus de la session (point 7 de l'ordre du jour)

44. À la 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, le Président de l'Assemblée a invité cette dernière à examiner un projet de décision intitulé « Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029 », présenté dans un document de séance. Le projet avait été recommandé pour adoption par le Comité des représentant(e)s permanent(e)s à sa troisième réunion à composition non limitée, étant entendu que la Directrice exécutive apporterait un nombre limité de modifications consensuelles au projet initial, tel que soumis par cette dernière, comme convenu par le Comité à sa troisième réunion à composition non limitée, et tel que figurant dans un document de séance.

45. La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé qu'il soit procédé à un vote sur le projet de décision, estimant que celui-ci ne faisait pas l'objet d'un consensus.

46. Le Président a indiqué que le secrétariat avait confirmé que le quorum avait été atteint pour le vote. Le vote se déroulerait à main levée, conformément au règlement intérieur.

47. Un vote à main levée a été organisé concernant le projet de décision, lequel a été adopté par 105 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

48. Après l'adoption de la décision, le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour expliquer son vote, a salué le processus consultatif inclusif mené par la Directrice exécutive à Nairobi durant l'élaboration du projet de décision et a demandé que cette approche soit poursuivie et renforcée sous l'égide des États Membres. Le plan stratégique tenait compte d'un éventail de points de vue et de priorités et était aligné sur les domaines clés définis dans les résolutions de l'Assemblée. Le représentant de l'Égypte a souligné l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique par l'intermédiaire de plans d'action régionaux qui répondent efficacement aux diverses priorités régionales et améliorent de façon concrète les villes et les établissements humains, en particulier dans les pays en développement. Il a réitéré la demande faite par son Groupe qu'un cadre de suivi et d'évaluation solide soit mis en place, guidé par les recommandations et les évaluations élaborées dans le cadre du plan actuel, y compris l'examen mené par le Bureau des services de contrôle interne.

49. S'exprimant en qualité de représentant de son pays et également afin d'expliquer son vote, le représentant de l'Égypte a félicité l'Assemblée pour l'adoption du plan stratégique, tout en se disant préoccupé par le fait que, pour la première fois, il avait été demandé de procéder à un vote pour adopter l'un des documents finaux de l'Assemblée. Il a dit espérer que ce vote ne compromettrait pas les travaux d'ONU-Habitat et a appelé à renouveler la solidarité entre les pays, afin de restaurer l'esprit de consensus qui avait jusqu'ici caractérisé les travaux de l'Assemblée.

50. Le représentant de la République islamique d'Iran, s'exprimant pour expliquer son vote, a déclaré que sa délégation avait participé de manière active et constructive aux consultations et aux négociations relatives au projet de plan stratégique, consciente qu'il s'agissait d'un mécanisme important pour relever les défis de l'urbanisation mondiale et améliorer la prévention des crises,

le développement des infrastructures et la coopération internationale. Dans un esprit de compromis, sa délégation s'était jointe au consensus sur la décision. Toutefois, sa délégation demeurait très préoccupée par l'inclusion de termes n'ayant pas fait l'objet d'un accord et qui dépassaient le mandat d'ONU-Habitat, y compris des références politisées aux droits humains et aux questions de genre, ainsi qu'au Pacte pour l'avenir. Les questions relatives aux droits humains devraient être abordées dans les espaces de discussion pertinents du système des Nations Unies, à Genève et à New York, tandis qu'ONU-Habitat devrait rester concentré sur son mandat technique.

51. Le représentant de la République islamique d'Iran a répété les réserves de son pays au sujet du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 5, ainsi que du Pacte pour l'avenir et ses annexes. Il a déclaré que son pays n'accepterait aucun élément de ces documents entrant en conflit avec ses lois nationales, ses valeurs religieuses et culturelles et ses normes morales. Les instruments nationaux resteraient la seule référence pour les politiques nationales. En outre, le plan stratégique ne tenait pas suffisamment compte de l'impact préjudiciable des mesures coercitives unilatérales, qui entravaient le développement économique et social et la réalisation des droits humains dans les pays en développement. Le représentant a demandé que sa déclaration soit consignée dans le compte rendu officiel de la séance.

52. La représentante des États-Unis d'Amérique, prenant la parole pour expliquer son vote, a déploré que, pour la première fois dans les travaux d'ONU-Habitat, aucun consensus n'ait été atteint sur une question de fond. L'Assemblée n'ayant pu parvenir à un accord sur le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029, la représentante a demandé qu'il soit procédé à un vote et a voté contre la décision. ONU-Habitat devrait rester concentré sur son mandat principal, qui consiste à promouvoir des villes durables sur le plan social et environnemental. La délégation de la représentante se voyait dans l'impossibilité de soutenir le projet de plan stratégique, celui-ci ne remplissant pas les conditions minimales requises pour son approbation. Les préoccupations de la délégation de la représentante visaient notamment la qualification des changements climatiques en tant que cause fondamentale des menaces qui pesaient sur les établissements humains, plutôt que de se concentrer sur des risques environnementaux concrets tels que la qualité de l'air et de l'eau, les incendies de forêt et l'élévation du niveau de la mer. Le manque de clarté et d'objectifs concrets dans le troisième domaine d'impact du plan était également regrettable. La représentante rejetait le Programme 2030, estimant qu'il s'agissait d'un programme de gouvernance mondiale non contraignant incompatible avec la souveraineté des États, et a déploré par conséquent que le plan stratégique n'ait pas été dissocié de ce cadre. Elle s'est également opposée aux références problématiques faites à des concepts tels que la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi qu'à l'idéologie du genre.

53. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant pour expliquer son vote, a déclaré que sa délégation avait voté contre la décision car ses demandes répétées de suppression des références au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable dans le texte du projet de plan stratégique étaient restées lettre morte. Le Programme 2030 était un instrument juridiquement non contraignant et chaque État Membre conservait le droit souverain de mettre en œuvre ses éléments constitutifs comme il l'entendait. L'Argentine avait plaidé en faveur d'une vision renouvelée du plan stratégique, fondée sur la conviction que l'investissement privé, l'ouverture des marchés et un climat d'investissement favorable étaient le meilleur moyen de parvenir à un développement humain durable. Elle continuerait à appuyer les initiatives d'ONU-Habitat qui défendaient les droits fondamentaux, tels que la liberté et la propriété privée, et affirmait son intention de continuer à travailler avec le Programme dans des domaines compatibles avec sa vision nationale du développement.

54. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, prenant la parole pour expliquer son vote, a déclaré que sa délégation était heureuse de se joindre au consensus sur la décision et se félicitait que le projet de plan stratégique mette l'accent sur un développement urbain durable et inclusif. La suppression des références à la violence fondée sur le genre, qui était encore un obstacle sérieux à la création de villes sûres et inclusives, en particulier pour les femmes et les filles, était toutefois regrettable. Tout en acceptant ce compromis dans l'intérêt du consensus, la délégation de la représentante demeurait fermement attachée à la lutte contre la violence fondée sur le genre et comptait sur ONU-Habitat pour intégrer l'égalité des genres et la sécurité à la mise en œuvre du plan.

55. La représentante du Mexique, s'exprimant pour expliquer son vote, s'est dite préoccupée par le processus inutilement politisé entourant l'approbation du plan stratégique, lequel était un document technique élaboré par le secrétariat et aligné sur le mandat de l'Assemblée. Elle a également déploré la rupture de « l'esprit de Nairobi » qui caractérisait la coopération au sein d'ONU-Habitat depuis 1997. Bien qu'elle ait appuyé l'adoption du plan stratégique, sa délégation regrettait la remise en question de l'inclusion de références formelles à des principes clefs tels que les droits humains, l'action climatique, l'égalité des genres et la lutte contre la violence fondée sur le genre, qui étaient au cœur du

Nouveau Programme pour les villes, du Programme 2030 et du Pacte pour l'avenir, tous adoptés par consensus. Tous les États Membres devaient s'efforcer de veiller à ce que Nairobi ne devienne pas le maillon faible du système des Nations Unies, et redoubler d'efforts pour renforcer les liens entre les pays du Nord et du Sud en faveur des populations, de la planète et d'une prospérité partagée.

56. Le représentant du Brésil, prenant la parole pour expliquer son vote, s'est félicité de l'adoption consensuelle du plan stratégique et a salué la participation constructive et l'esprit de compromis dont avaient fait preuve les délégations, ainsi que les qualités de meneuse de la Directrice exécutive car ils avaient permis de préserver une vision inclusive et tournée vers l'avenir. Le plan couvrait bien les grandes priorités, notamment l'accès à un logement convenable, la sécurité des droits fonciers, l'accès aux services de base et la transformation des établissements informels, conformément aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes. Les principes transversaux qui sous-tendaient le plan, en particulier les droits humains, étaient indispensables pour bâtir des villes équitables, résilientes et inclusives. Afin de renforcer l'autonomie et les capacités d'exécution d'ONU-Habitat et d'assurer la réussite du plan, les États devaient fournir un financement prévisible et suffisant et augmenter leurs contributions non préaffectées au Programme. Le représentant a réaffirmé la pleine détermination de son pays à appuyer la mise en œuvre du plan et le rôle clef d'ONU-Habitat en matière de développement urbain durable.

57. Le représentant de la Colombie, s'exprimant pour expliquer son vote, s'est félicité de l'adoption du nouveau plan stratégique. Il a toutefois déploré qu'un accord n'ait pas été trouvé sur certaines dispositions, y compris la violence fondée sur le genre. Bien que l'esprit de Nairobi ait été compromis par l'absence d'accord unanime, il convenait de reconnaître que, malgré leurs points de vue souvent très divergents, les États Membres étaient parvenus à un consensus sur d'autres questions clefs abordées dans le plan stratégique.

58. À la 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, le Président de l'Assemblée a invité cette dernière à examiner, pour adoption, un projet de décision intitulé « Approbation des directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes », présenté dans un document de séance.

59. Après une suspension de séance pour établir la version définitive du projet de décision avant son adoption, le représentant du Ghana a informé l'Assemblée qu'il n'avait malheureusement pas été possible de parvenir à un consensus sur le texte du projet de décision.

60. Sur proposition du Président, l'Assemblée a pris note de la présentation par la Directrice exécutive du projet de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes.

61. Les deux décisions ci-après sont reproduites, telles qu'adoptées, dans l'annexe II du présent compte rendu.

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/6	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029
2/7	Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

62. À sa 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le présent compte rendu sur la base du projet distribué, étant entendu que sa version définitive serait établie par le Rapporteur avec le concours du secrétariat.

IV. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)

63. À sa 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté une décision sur la date et l'ordre du jour provisoire de sa troisième session, présentée dans un document de séance. La décision 2/7 est reproduite dans l'annexe II du présent compte rendu.

V. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 9 de l'ordre du jour)

64. Conformément à l'article 18 de son règlement intérieur, l'Assemblée, à sa 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai, a élu les États Membres suivants pour siéger en tant que membres de son Bureau depuis la fin de la dernière séance plénière de la reprise de sa deuxième session jusqu'à la fin de la dernière séance plénière de sa troisième session.

Président(e) : Malaisie

Vice-Président(e) : Éthiopie

Rapporteur(se) : Mexique

65. Deux postes de vice-président(e) demeuraient vacants dans l'attente de la nomination de représentant(e)s par les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États.

66. Le Président a annoncé que les États d'Asie et du Pacifique avaient approuvé la candidature de la Malaisie et des Émirats arabes unis à la présidence de l'Assemblée d'ONU-Habitat pour la période 2025-2029, étant entendu que la Malaisie resterait en fonction pour une durée de deux ans, de 2025 à 2027, tandis que les Émirats arabes unis la remplaceraient pour les deux années suivantes, de 2027 à 2029.

VI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

Forum mondial des parties prenantes

67. Un représentant, s'exprimant au nom des parties prenantes, a appelé l'attention des participant(e)s sur la troisième réunion du Forum mondial des parties prenantes, organisée en ligne par ONU-Habitat les 22 et 23 mai 2025. Tout en saluant les efforts déployés pour élaborer une politique d'association des parties prenantes, ces dernières déploraient qu'un consensus n'ait pas encore été atteint au sujet d'un projet de politique générale pour orienter l'action dans ce domaine et soulignaient l'importance de continuer à associer les parties prenantes afin de faire progresser les négociations à cette fin. Un certain nombre de participant(e)s s'exprimant au nom d'entités observatrices ont recommandé instamment l'adoption d'une politique solide d'association des parties prenantes qui respecte l'auto-organisation, garantisse une participation réelle, en particulier des administrations locales et des groupes de femmes au niveau local, et assure un financement direct et souple à l'appui d'initiatives locales. Ils (Elles) ont insisté sur l'importance d'une planification concertée, d'approches qui tiennent compte de l'égalité des genres et de données locales fiables pour promouvoir un développement urbain équitable et durable.

VII. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

68. Dans une déclaration finale, prononcée au nom de William Ruto, Président du Kenya, Mme Wahome a réaffirmé l'engagement ferme de son pays en faveur des travaux et du mandat d'ONU-Habitat et a fait part de la promesse du Président de tripler la contribution financière du Kenya à ONU-Habitat, le pays souhaitant ainsi se montrer fidèle à son rôle de longue date en tant qu'hôte du Programme et illustrer son dévouement au développement urbain mondial. Le Président proposait la création d'un groupe de champions mondiaux du logement convenable et abordable, afin d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur un logement convenable pour tou(te)s.

69. Mme Rossbach a remercié le Président du Kenya, William Ruto, pour son appui indéfectible à ONU-Habitat et pour avoir annoncé le triplement de la contribution financière du pays au Programme.

70. Après les échanges de courtoisie d'usage, la clôture de la session a été prononcée le vendredi 30 mai 2025 à 19 h 05.

Annexe I**Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise
de sa deuxième session**

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/6	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029
2/7	Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

Annexe II

Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session

Décision 2/6 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant sa décision 2/1, adoptée à sa deuxième session, en juin 2023, dans laquelle elle a prié la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029,

Se félicitant des consultations ouvertes et inclusives engagées à Nairobi par la Directrice exécutive aux fins de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 et préconisant la poursuite et le renforcement de cette pratique dans les futurs travaux d'ONU-Habitat, sous les auspices des États Membres,

Prenant note avec satisfaction des consultations menées dans le cadre d'autres forums pertinents des Nations Unies et de forums régionaux, ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris au niveau local, et avec d'autres entités des Nations Unies, de sorte que l'ensemble du système des Nations Unies applique une approche cohérente du développement urbain durable,

Ayant examiné le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 soumis par la Directrice exécutive au Conseil exécutif à sa première session de 2025 et les recommandations issues de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s,

1. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2026-2029² ;
2. *Prie* la Directrice exécutive de :
 - a) Soumettre au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa troisième session de 2025, un cadre de suivi respectant les principes de gestion axée sur les résultats qui guiderait le plan stratégique pour la période 2026-2029, accompagné d'indicateurs de performance concis, précis, systématiques, mesurables et assortis de délais, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des produits prévus dans le plan stratégique, en garantissant le contrôle, la transparence et la hiérarchisation de l'allocation des ressources pour les fonctions de suivi et de communication de l'information ;
 - b) Soumettre au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa première session de 2026, une version actualisée de la stratégie de mobilisation des ressources ;
 - c) Continuer à appliquer de plus en plus rigoureusement les principes de gestion axée sur les résultats dans tous les programmes, projets, politiques et activités d'ONU-Habitat ;
3. *Invite* tous les États Membres en mesure de le faire à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat, dont ce dernier a impérativement besoin pour exécuter son mandat, les programmes destinés à promouvoir des établissements humains durables sur les plans social et environnemental et son plan stratégique.

² HSP/HA.2/13.

Décision 2/7 : Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Décide* que sa troisième session se déroulera du 25 au 29 juin 2029 ;
2. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa troisième session sera le suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
 4. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.
 5. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
 6. Élection des membres du Conseil exécutif.
 7. Activités d'ONU-Habitat, y compris l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à ses précédentes sessions.
 8. Bilan de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes.
 9. Rapport sur le Forum urbain mondial.
 10. Dialogue sur le thème spécial de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 11. Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2030-2033.
 12. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
 13. Adoption des textes issus de la session.
 14. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 15. Adoption du rapport de la session.
 16. Questions diverses.
 17. Clôture de la session.

Annexe III

Message du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session

Mesdames et messieurs les représentant(e)s,

Cher(ère)s ami(e)s,

J'ai le plaisir d'adresser mes salutations à cette deuxième Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à l'heure de la reprise de votre session à Nairobi.

Vous vous réunissez alors que notre monde et nos villes font face à des défis sur tous les fronts, qu'accélèrent encore les conflits, la crise climatique, les inégalités croissantes et les divisions géopolitiques de plus en plus marquées.

Il s'agit, dans le cadre de cette Assemblée, d'agir de concert pour trouver des solutions, d'adhérer à des valeurs communes et de renforcer nos travaux à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Vous êtes toutes et tous conscients d'une vérité fondamentale :

La construction d'un monde vivable n'a de sens que si les personnes ont un endroit où vivre.

Or, 2,8 milliards de personnes dans le monde ne disposent pas d'un logement convenable : elles sont contraintes de vivre dans des établissements informels ou des taudis ou n'ont pas de logement du tout.

Le Pacte pour l'avenir souligne l'urgence de la situation en appelant à établir un accès universel à un logement convenable, sûr et abordable.

Le plan stratégique qui vous est présenté à Nairobi réaffirme que le logement est un droit humain. Il s'agit d'un bien public, essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable.

Votre plan stratégique ouvre une voie pour contribuer à faire progresser la dignité, la sécurité et les perspectives.

Je vous souhaite le plus grand succès.

Ensemble, continuons à travailler pour que chacune et chacun, partout, ait un endroit où se sentir chez soi.

Je vous remercie.

Annexe IV

Résumé par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat du dialogue de haut niveau sur le thème « Adequate housing for all: a focus on the next strategic plan of the United Nations Human Settlements Programme for the period 2026-2029 » (Logement convenable pour tou(te)s : mettre l'accent sur le prochain plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029)

A. Dialogue de haut niveau

1. Le dialogue de haut niveau a débuté par des observations liminaires prononcées par Thani Mohamed-Soilihi, Ministre délégué français chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, et Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain, qui ont animé ensemble le dialogue. Les quatre intervenant(e)s étaient Dong Jianguo, Ministre adjoint chinois du logement et du développement urbain et rural, Anne Hidalgo, maire de Paris, Johnson Sakaja, Gouverneur de Nairobi, et Paola Jirón, Présidente du Conseil national du développement territorial chilien. La table ronde était présidée par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Anacláudia Rossbach.

2. M. Mohamed-Soilihi a salué l'approche inclusive et ambitieuse suivie pour formuler le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029. Le plan a replacé à juste titre l'accès à un logement convenable, abordable et durable au cœur des travaux d'ONU-Habitat. Il fallait que le logement soit reconnu non pas comme un privilège, mais comme un droit fondamental : un pilier de la dignité humaine, de l'inclusion sociale et du développement urbain durable. Bien que des progrès aient été réalisés, 2,8 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à un logement convenable, 1,2 milliard d'entre elles vivant dans des établissements informels et 300 millions, selon les estimations, étant sans abri. Les personnes les plus touchées étaient souvent les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes déplacées ou réfugiées.

3. Un groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, coprésidé par le Kenya et la France, avait récemment été créé. Le groupe de travail, composé de quelque 200 expert(e)s, s'était réuni pour la première fois en décembre 2024 et offrait un espace unique pour réfléchir ensemble. M. Mohamed-Soilihi a encouragé tous les États Membres à contribuer activement aux travaux du groupe de travail, qui devaient aboutir à la formulation de recommandations pratiques et alimenter les futures éditions biennales du Rapport mondial des villes. Afin de relever les défis en matière de logement, il ne suffisait pas d'augmenter l'offre dans ce secteur. Il fallait également renforcer les cadres et outils juridiques, financiers et institutionnels. Les expériences menées au niveau national avaient montré l'importance d'approches intégrées qui associent l'aménagement du territoire à des normes de construction solides et à l'accès aux services de base tels que les écoles et les transports, tout en tenant compte des normes sociales locales. Une politique du logement détachée de la planification des infrastructures avait peu de chances de répondre aux besoins réels.

4. Les travaux du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s et l'élaboration du nouveau plan stratégique étaient de précieuses occasions d'échanger les expériences, d'éviter les faux pas et de concevoir des solutions plus efficaces. L'accès à un logement convenable constituait une aspiration universelle et, par un engagement commun et le respect de la diversité, les États Membres pouvaient progresser ensemble vers cet objectif partagé.

5. Mme Wahome a déclaré que le dialogue de haut niveau avait lieu à un moment critique, alors que des millions de personnes dans le monde continuaient de vivre sans logement sûr, abordable et convenable. L'objectif du dialogue était de galvaniser la volonté politique, d'encourager les partenariats novateurs et de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, et, ce faisant, de mettre l'accent sur la transformation des établissements informels et l'élargissement de l'accès aux terres et aux services de base.

6. Le logement convenable devait être reconnu comme un droit humain fondamental et un catalyseur du développement urbain durable, de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois, de la résilience face aux changements climatiques et du relèvement après une crise. Des connaissances partagées, des cadres politiques inclusifs et une collaboration renforcée entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement seraient essentiels pour bâtir un avenir dans lequel toutes les personnes pourraient jouir de la dignité d'un foyer sûr et convenable.
7. Le pays de Mme Wahome, le Kenya, était fier de coprésider, aux côtés de la France, le groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s. Avec l'appui d'ONU-Habitat, le groupe de travail avait fait des progrès considérables et sa prochaine session se tiendrait à Nairobi les 22 et 23 octobre 2025. En conclusion, Mme Wahome a souhaité la bienvenue aux intervenant(e)s et s'est réjouie à l'idée d'un échange productif animé par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat.
8. Mme Rossbach a souligné l'importance cruciale du thème du dialogue de haut niveau à l'heure où près de 3 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à un logement convenable, à des droits fonciers sûrs et aux services de base, et où plus d'un milliard de personnes vivaient dans des établissements informels et des taudis. Les conflits et les déplacements causés par les changements climatiques avaient continué à faire basculer des millions de personnes dans des conditions de vie de plus en plus précaires. Le logement convenable devait être reconnu comme un droit humain et une base essentielle pour éradiquer la pauvreté, résoudre les crises et atteindre les objectifs climatiques de la communauté mondiale. Il fallait que les gouvernements et les responsables urbains prennent des mesures décisives pour atteindre ces objectifs. Le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 plaçait le logement, les terres et les services de base au cœur des travaux d'ONU-Habitat. Il renforcerait la collaboration entre le Programme et les États Membres, tout en appuyant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, conformément au droit international des droits humains. Un engagement politique fort et un appui financier seraient toutefois essentiels à la bonne mise en œuvre du plan. En conclusion, Mme Rossbach a déclaré que le dialogue de haut niveau donnait aux États Membres l'occasion d'examiner les défis auxquels ils faisaient face, leurs priorités en matière de logement et les pratiques couronnées de succès qui pourraient faire progresser la réalisation de l'objectif d'un logement convenable pour tou(te)s.
9. En réponse aux questions de la modératrice sur la manière dont des politiques de logement convenable pouvaient contribuer à réduire la pauvreté et appuyer le développement économique local et la création d'emplois, ainsi que sur la manière dont la Chine avait poursuivi ces objectifs tout en promouvant les partenariats entre les administrations locales et le secteur privé, M. Dong a présenté trois stratégies fondamentales adoptées par son Gouvernement.
10. Tout d'abord, la sécurité des logements ruraux avait formé la pierre angulaire des efforts de réduction de la pauvreté menés dans son pays. La rénovation des logements vétustes dans les zones rurales était considérée comme un service public de base et une forme d'aide sociale. La sécurité du logement avait été assurée pour plus de 23 millions de ménages pauvres, plus de 310 milliards de yuan ayant été alloués par le Gouvernement central et un financement supplémentaire ayant été fourni par les autorités infranationales. Chaque rénovation avait fait l'objet d'un suivi attentif, afin de garantir la qualité, la sécurité et la résistance aux séismes des logements.
11. Deuxièmement, la Chine avait élargi l'accès à des logements abordables pour les nouveaux(elles) résident(e)s urbain(e)s et les populations de la classe ouvrière à revenu modéré. Des unités d'habitation étaient vendues au prix coûtant, les marges bénéficiaires étant maintenues à un niveau minimal. À la fin de l'année 2024, plus de 32 millions de logements abordables avaient été construits ou attribués, ce qui avait amélioré les conditions de logement de plus de 100 millions de personnes. Un million d'unités supplémentaires étaient prévues pour 2025.
12. Enfin, depuis 2008, le Gouvernement chinois avait entrepris une rénovation à grande échelle des logements urbains délabrés et dangereux, laquelle ciblait les unités dont la structure était compromise, les taudis et les habitations insalubres. À la fin de l'année 2024, plus de 74 millions d'unités d'habitation avaient été rénovées, ce qui avait considérablement amélioré les conditions de vie de plus de 150 millions de résident(e)s urbain(e)s, et la rénovation de 500 000 unités supplémentaires était prévue pour 2025.
13. La politique du logement avait également stimulé la création d'emplois et le développement économique. Depuis les réformes de commercialisation des logements de 1998, les secteurs de l'immobilier et de la construction avaient connu une croissance rapide, qui avait généré plus de 80 millions d'emplois. Le secteur de l'immobilier employait plus de 16 millions de personnes et celui de la construction près de 58 millions. La Chine avait également mis au point des modèles

reproductibles de reconstruction de logements après une catastrophe, lesquels tenaient compte des principes de protection de l'environnement et de durabilité, comme en témoignaient les réponses au tremblement de terre de Wenchuan en 2008, au tremblement de terre de Yushu en 2010 et au tremblement de terre de Jishishan en 2023.

14. En réponse à une question de la modératrice sur les priorités et les stratégies globales adoptées par la ville de Paris pour répondre aux besoins en matière de logement tout en tenant compte des préoccupations liées aux changements climatiques et aux inégalités sociales, Mme Hidalgo a déclaré qu'une volonté politique et une approche globale étaient cruciales pour résoudre la crise du logement. Il fallait reconnaître la question du logement comme relevant non seulement des droits humains et de la dignité, mais également de la cohésion sociale et du développement économique. À Paris, le logement social et abordable était traité comme une priorité politique centrale depuis 2001, 800 millions d'euros ayant été alloués à cette fin pour la seule année 2024. La proportion de logements sociaux dans la ville était passée de 13 % à 25 % au cours de cette période, ce qui avait permis à une population socialement mixte de rester dans les quartiers centraux et avait aidé les travailleur(se)s essentiel(le)s, notamment les infirmier(ère)s, les chauffeur(se)s de taxi et les employé(e)s des services publics.

15. La ville s'était fixé un objectif de 35 % de logements sociaux et abordables à l'horizon 2040 et avait adopté des stratégies innovantes, y compris la dissociation de la propriété foncière des bâtiments et la fourniture de logements aux jeunes et aux familles à des tarifs subventionnés. Avec l'appui du Gouvernement et de la Commission européenne, la ville avait également introduit des mesures réglementaires pour lutter contre l'impact de la spéculation immobilière. De nombreuses familles parisiennes consacraient plus de 40 % de leurs revenus au logement, ce qui indiquait un besoin urgent d'outils législatifs pour lutter contre les prix excessifs.

16. Soulignant l'importance d'une gouvernance à plusieurs niveaux, Mme Hidalgo a attiré l'attention des participant(e)s sur la création récente d'un portefeuille de la Commission européenne axé sur le logement et d'une coalition de maires de toute l'Europe qui œuvraient à aligner les programmes municipaux sur les initiatives nationales et européennes. Cette alliance à trois niveaux (local, national et régional) était essentielle pour faire progresser des réformes majeures. Mme Hidalgo a conclu en rappelant l'importance émotionnelle et sociétale des efforts déployés pour fournir un logement décent et a précisé que les familles qui bénéficiaient de nouveaux logements sociaux faisaient souvent état d'un effet transformateur sur l'éducation et le bien-être de leurs enfants.

17. M. Sakaja a déclaré que l'évolution démographique rapide et la croissance des villes dans les pays en développement, en particulier en Afrique, signifiaient qu'il fallait agir d'urgence pour garantir que les villes fournissent à leurs habitant(e)s des logements convenables, abordables et durables. En réponse à une question de la modératrice sur les opportunités et les défis que créaient le placement du logement au centre des politiques de développement, M. Sakaja a décrit la stratégie du Kenya en matière de logement comme la décision délibérée et politiquement courageuse, prise sous la houlette du Président, de donner la priorité à la dignité et à l'espoir pour les citoyen(ne)s par l'intermédiaire de programmes de logement à grande échelle. Rien qu'à Nairobi, 60 000 unités d'habitation étaient en cours de construction, un chiffre qui s'élevait à plus de 200 000 pour l'ensemble du pays. Le logement n'était plus considéré comme un simple abri, mais comme une composante à part entière du développement économique, social et environnemental.

18. La fourniture récente de quelque 1 000 unités d'habitation à des familles issues d'établissements informels avait provoqué chez les bénéficiaires une métamorphose de la dignité et de l'estime de soi. Les investissements dans le secteur du logement étaient directement liés à la création d'emplois dans de multiples métiers et avaient contribué à une baisse de près de 47 % de la criminalité dans les quartiers concernés. M. Sakaja a souligné qu'il fallait agir d'urgence, compte tenu de la jeunesse de la population de son pays et du besoin de lutter contre le chômage, la pauvreté urbaine et les inégalités.

19. La population de Nairobi passait de 5 à 7 millions de personnes durant la journée, en raison des voyageur(se)s journalier(ère)s qui se rendaient en ville pour travailler. Cette dynamique avait des répercussions sur l'environnement et les émissions, que les autorités s'efforçaient d'atténuer par une planification urbaine verte, circulaire et intelligente sur le plan climatique. Tous les nouveaux projets de construction des secteurs public et privé à Nairobi devaient se conformer à des normes de construction et de durabilité mises à jour. Les autorités de Nairobi avaient établi des partenariats fructueux avec le secteur privé, notamment dans le cadre de projets de développement d'une valeur de 650 millions de dollars répartis sur neuf lotissements, pour lesquels les autorités municipales fournissaient des terrains en échange d'unités d'habitation et d'accords de partage des recettes.

20. Mme Jirón, répondant à une question sur la manière dont les politiques de développement territorial et de mobilité pouvaient appuyer la fourniture d'un logement convenable pour tou(te)s en Amérique latine, a déclaré que le Conseil national pour le développement territorial, qu'elle présidait, conseillait le Président chilien au sujet de la mise en œuvre des politiques nationales urbaines, rurales et territoriales. Le Conseil, composé de 49 membres issus du Gouvernement, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, avait pour objectif de favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes. Le Chili cherchait à adopter une approche territoriale de l'urbanisation, en vue de s'éloigner des modèles rigides au profit d'une planification plus dynamique et relationnelle qui tienne compte de la continuité, de la diversité et du caractère multidimensionnel de l'espace.

21. Mme Jirón a souligné cinq aspects clefs de l'expérience de son pays en matière de fourniture d'un logement décent à ses habitant(e)s. Tout d'abord, la politique nationale du logement, élaborée au long de 40 années, avait évolué vers une approche plus intégrée qui reliait le logement aux services, à l'emploi et aux infrastructures, afin de réduire les inégalités. Une innovation majeure avait été le passage d'un modèle de demande individuelle à un modèle territorial fondé sur les besoins et ayant recours à des outils intersectoriels. Deuxièmement, le Chili avait cherché à réformer son système national d'évaluation des investissements pour cibler les territoires et une planification à long terme interconnectée, plutôt que des projets isolés. La récente loi sur les changements climatiques avait permis de modifier les méthodes de financement et d'encourager les alliances public-privé. Troisièmement, les relations entre zones urbaines et zones rurales étaient considérées comme un continuum, en particulier s'agissant des efforts déployés pour résoudre les problèmes fonciers dans les périphéries urbaines, lutter contre la spéculation foncière et gérer les risques liés aux changements climatiques. Quatrièmement, compte tenu de la complexité des facteurs de la création d'établissements informels, les stratégies dans ce domaine devaient dépasser la simple amélioration des logements et inclure la densification, la régénération et l'intégration de services. Enfin, il importait de prendre en compte les besoins et services de soins dans la planification urbaine. Le système chilien de soins visait à ancrer les services de soins au niveau local et à les relier au logement, à l'éducation, aux services de santé et à d'autres infrastructures de base. En conclusion, Mme Jirón a souligné que les changements climatiques et le vieillissement rapide de la population des pays signifiaient qu'il était temps de repenser radicalement la façon dont les villes étaient conçues et habitées.

B. Débat de haut niveau

22. Au cours du débat qui a suivi, les ministres et autres représentant(e)s de haut niveau des pays ont prononcé des déclarations sur le thème du dialogue : « Adequate housing for all: a focus on the next strategic plan of the United Nations Human Settlements Programme for the period 2026-2029 » (Logement convenable pour tou(te)s : mettre l'accent sur le prochain plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029). Des déclarations ont également été prononcées par des représentant(e)s d'autres entités des Nations Unies, de grands groupes de parties prenantes et d'organisations non gouvernementales.

23. De nombreux(ses) représentant(e)s se sont déclaré(e)s favorables au plan stratégique pour la période 2026-2029.

24. Nombre de représentant(e)s ont déclaré que le logement convenable, qui ne consistait pas seulement à loger tout le monde mais comportait une foule d'autres avantages, notamment la réduction de la pauvreté et la dignité humaine, était un thème approprié pour le projet de plan stratégique.

25. Les représentant(e)s ont également été nombreux(ses) à fournir des précisions concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de projets aux niveaux national et infranational destinés à combler le déficit de logements, conformément à l'objectif de développement durable n° 11, mais ont noté qu'il restait encore beaucoup à faire à cette fin, bien qu'une représentante ait déclaré que son pays était en passe de dépasser le nombre d'unités d'habitation nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de logement à l'échelle nationale. Certain(e)s représentant(e)s ont indiqué que leur pays mettait l'accent sur le logement de certains groupes marginalisés ou vulnérables, notamment les personnes qui vivaient actuellement dans des établissements informels et celles qui travaillaient dans le secteur informel, les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les ménages dirigés par une femme, les familles avec de jeunes enfants, les familles à faible revenu et les jeunes.

26. Plusieurs représentant(e)s ont attiré l'attention des participant(e)s sur les perspectives considérables de création d'emplois liées à la fourniture de logements convenables, y compris par la promotion de solutions simples et novatrices qui tirent parti de la main-d'œuvre et des matériaux locaux, l'offre de formations professionnelles et l'acquisition de compétences précieuses par les jeunes. Un certain nombre de représentant(e)s ont également souligné que la création d'emplois qui

résultait d'une politique du logement n'était pas toujours directement liée à la construction : d'autres secteurs, tels que celui du financement, auraient besoin de ressources humaines supplémentaires et la fourniture des logements elle-même stimulerait les économies rurales et ferait directement bénéficier les communautés mal desservies des retombées du développement, contribuant ainsi à garantir que personne ne soit laissé pour compte.

27. De nombreux(es) représentant(e)s ont souligné qu'il importait de renforcer la résilience face aux changements climatiques au moyen du logement. Il fallait notamment des logements mieux adaptés à la hausse des températures, à la rareté de l'eau et aux inondations, ainsi qu'aux catastrophes naturelles. En ce qui concernait les perspectives d'action climatique dans le cadre de leurs politiques nationales de logement, plusieurs représentant(e)s ont noté que ces dernières comprenaient à la fois des mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation à ceux-ci, telles que l'utilisation de matériaux locaux et durables, en particulier pour le parc immobilier ancien, la décarbonation de la construction et l'intégration de systèmes d'énergie renouvelable, de gestion globale des déchets, de récupération des eaux de pluie et de recyclage des eaux grises.

28. Un certain nombre de représentant(e)s ont également souligné que la fourniture d'un logement convenable était un élément clef du relèvement après une crise, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de conflits armés. La fourniture d'un logement convenable était essentielle au relèvement postconflit, car elle assurait la sécurité des personnes déplacées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et celles qui regagnaient leur pays, et donnait l'occasion de reconstruire en mieux. Il importait également d'envisager la restauration des registres de propriété endommagés et d'élargir l'accès aux services cadastraux, afin de garantir la sécurité juridique et la stabilité sociale des personnes rapatriées. Un représentant a également souligné l'importance de donner aux communautés locales les moyens de participer à la planification et au développement des projets de logement en tant que parties intégrantes du relèvement après une crise, afin de veiller à ce que les solutions soient adaptées à leurs besoins et préférences spécifiques et de faire participer les jeunes à la reconstruction de leur pays, tandis qu'un autre a noté qu'il fallait renforcer le lien entre logement et relèvement durable. Estimant qu'une crise n'était pas une situation dont un pays pouvait se relever seul, plusieurs représentant(e)s ont attiré l'attention des participant(e)s sur le fait que les blocages financiers et économiques étaient des obstacles majeurs à la fourniture de logements convenables, car ils avaient une incidence à la fois sur l'accès au financement et sur la coopération. Il convenait également de tenir compte de la charge imposée aux pays voisins qui offraient un refuge en temps de crise.

29. Plusieurs représentant(e)s, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont souligné les difficultés liées à l'urbanisation. Celle-ci constituait un problème particulier pour les petits États insulaires en développement et les régions d'un pays où aucune terre supplémentaire n'était disponible, ce qui supposait parfois d'aménager des friches industrielles et de réaffecter des terres, ainsi que d'entreprendre une densification urbaine. L'urbanisation supposait une gestion prudente, afin de prévenir les conflits qui l'opposent à la biodiversité, de créer des lieux de vie plus sûrs, de préserver le patrimoine culturel, de promouvoir la régénération et la rénovation, de fournir les infrastructures nécessaires à tou(te)s et de veiller à ce que les quartiers soient inclusifs et améliorent la qualité de vie de tou(te)s au lieu d'exacerber les inégalités existantes.

30. Dans le cadre de l'examen des approches globales en matière de logement convenable, les représentant(e)s ont mentionné une série de principes sur lesquels reposaient leurs politiques nationales. Il s'agissait notamment d'approches fondées sur les droits humains, d'approches fondées sur les données pour évaluer les besoins, de la prise en compte des questions de genre, d'approches axées sur l'être humain, de la prise en compte du logement convenable comme catalyseur de la justice sociale, d'approches multisectorielles, du besoin de fournir des logements adaptés sur le plan culturel, d'approches souples pour intégrer des technologies telles que l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, de l'inscription de la politique du logement dans le cadre d'une stratégie nationale visant à permettre au pays concerné de devenir un pays à revenu intermédiaire supérieur, de l'amélioration de la cohésion sociale par la création de quartiers à usage et à revenus mixtes et d'approches régionales et différenciées en matière de réduction du déficit de logements, afin de veiller à donner la priorité aux populations historiquement vulnérables. Un certain nombre de représentant(e)s ont déclaré que le logement abordable était au cœur de leur programme de développement global et une représentante a averti que la question du logement convenable ne pouvait pas être traitée indépendamment du marché du logement dans son ensemble.

31. De nombreux(ses) représentant(e)s ont évoqué le besoin de mettre à jour et de renforcer les cadres réglementaires et juridiques au niveau national et les progrès réalisés à cet égard, dans des domaines tels que les normes de construction durables et intelligentes sur le plan climatique, les emprunts hypothécaires et les droits fonciers et de propriété, y compris la facilitation de l'accès à la propriété foncière pour les projets coopératifs et la réglementation des ensembles immobiliers à logements multiples.
32. En ce qui concernait le financement, de nombreux(ses) représentant(e)s ont appelé l'attention des participant(e)s sur l'importance croissante des partenariats public-privé dans le cadre de leurs politiques nationales. Parmi les exemples de politiques réussies figuraient les mesures d'incitation fiscale et les procédures d'approbation accélérées, qui avaient stimulé l'investissement privé dans des logements abordables et de qualité, les contributions foncières des entreprises privées, la mobilisation de l'investissement privé au niveau infranational, la collaboration avec des entreprises privées autour d'un programme gouvernemental de régularisation des établissements informels, et la promotion du recours à des comptes séquestres pour accroître la stabilité du financement des projets.
33. Il importait que les pays créent un environnement favorable à l'investissement, aient accès à des mécanismes de financement novateurs, y compris des fonds climatiques et multilatéraux, et adoptent des modèles de logement souples et peu coûteux. Il fallait mettre en place une approche participative et intégrée qui permette de renforcer la gouvernance et les partenariats inclusifs, les gouvernements jouant le rôle de facilitateurs par la mobilisation des communautés, des institutions financières et des promoteurs au moyen d'une collaboration fondée sur la confiance. Une représentante d'un partenaire a toutefois noté que le secteur du logement restait gravement sous-financé par l'aide publique au développement, malgré les progrès considérables réalisés, notamment en ce qui concernait l'amélioration de la santé et de l'éducation, qui avait entraîné un allongement de l'espérance de vie.
34. De nombreux(ses) représentant(e)s ont donné des détails sur les programmes gouvernementaux d'aide financière à l'accession à la propriété et à la location, tels que les subventions, les garanties de crédit, les emprunts hypothécaires de longue durée à faible taux d'intérêt et les financements qui prennent en compte les considérations religieuses des résident(e)s. Une représentante a appelé l'attention des participant(e)s sur les systèmes d'épargne gérés par les communautés, qui permettaient aux ménages d'améliorer leurs conditions de vie tout en renforçant la cohésion sociale et la propriété au niveau local, et un autre a déclaré qu'une source importante de soutien financier aux citoyen(ne)s de son pays était fournie par les membres de la diaspora.
35. Un certain nombre de représentant(e)s ont souligné qu'il importait que les gouvernements contrôlent le prix des terres dans leur pays et régulent la spéculation foncière. Une représentante a fait remarquer que le logement avait tendance à constituer un secteur privé axé sur les logements à coût élevé et que, par conséquent, des stratégies innovantes étaient nécessaires, telles que la récupération des plus-values foncières et le réinvestissement, ainsi que la constitution de réserves foncières par l'utilisation de terres appartenant à l'État.
36. En ce qui concernait les partenariats, un certain nombre de représentant(e)s, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont donné des détails sur les projets au moyen desquels leurs pays en aidaient d'autres, sous la forme d'échanges de connaissances, de coopération technique et de partenariats entre villes, ainsi que de projets pour aider les personnes à demeurer dans leur pays d'origine et à contribuer au rapatriement et à l'intégration en milieu rural.
37. Une représentante a souligné le besoin d'une coopération verticale avec d'autres pays, ainsi que d'une coopération horizontale entre le gouvernement, la société civile, les communautés et les partenaires de développement, et un certain nombre de représentant(e)s ont constaté l'importance de la coopération bilatérale, en particulier la coopération Sud-Sud, et de la coopération régionale.
38. Un certain nombre de représentant(e)s ont remercié ONU-Habitat pour l'appui spécifique fourni au niveau national en matière de logement convenable.
39. Un partenariat clef pour les gouvernements en matière de logement convenable était celui qu'ils devaient établir avec les citoyen(ne)s eux(elles)-mêmes et qui devait inclure un dialogue avec les communautés et les organisations locales au sujet de la conception et de la planification des logements, afin de comprendre pleinement les besoins divers de la société et d'apporter des solutions concrètes. Un certain nombre de représentant(e)s ont déclaré que leur gouvernement aidait les citoyen(ne)s à construire leurs propres maisons, y compris en fournissant l'infrastructure nécessaire et des prototypes de maisons qui pouvaient être partagés au sein des communautés. Une représentante a déclaré que l'octroi de microcrédits et d'une assistance technique avait permis aux familles de son pays d'améliorer elles-mêmes leurs habitations. Plusieurs représentant(e)s, dont une s'exprimant au

nom d'un groupe de pays, ont souligné la nécessité d'assurer l'inclusion sociale et la participation des communautés, et l'un d'entre eux (elles) a ajouté qu'il fallait donner aux résident(e)s les moyens de gérer eux(elles)-mêmes leurs quartiers par des initiatives de résilience communautaire, et un autre a souligné qu'il importait d'appuyer les initiatives de coopérative de logements et les initiatives de logement gérées par les communautés. Une représentante a fait valoir qu'il convenait d'encourager et de promouvoir la culture de l'épargne au près des citoyen(ne)s, en veillant à ce que les dépenses soient gérées de manière durable.

40. La décentralisation était donc essentielle, car elle permettait aux administrations locales de jouer un rôle de premier plan, notamment par la fourniture de terres et l'appui à la mise en œuvre de projets de logement au niveau local. Une représentante d'un partenaire a déclaré que les administrations locales et régionales demandaient plus de pouvoirs pour être en mesure de mieux réguler le marché immobilier, ainsi que plus de ressources pour améliorer le parc de logements publics. Elle a noté que la déréglementation du marché, la marchandisation et la concurrence croissante dans le secteur de l'immobilier étaient souvent devenues un lourd fardeau pour les quartiers et avaient provoqué de graves distorsions dans leur tissu social, et a averti qu'il était essentiel de se rappeler que les expulsions n'étaient pas acceptables et qu'il fallait donc mettre en place des moyens de les éviter.

41. Enfin, plusieurs représentant(e)s ont souligné que les pays en développement en particulier avaient besoin d'un renforcement des capacités, d'une assistance financière et technique, notamment pour mettre à jour une législation obsolète, et d'un transfert de connaissances, y compris aux niveaux régional et local.
